



Budget de la Commission scolaire des Sommets et des établissements

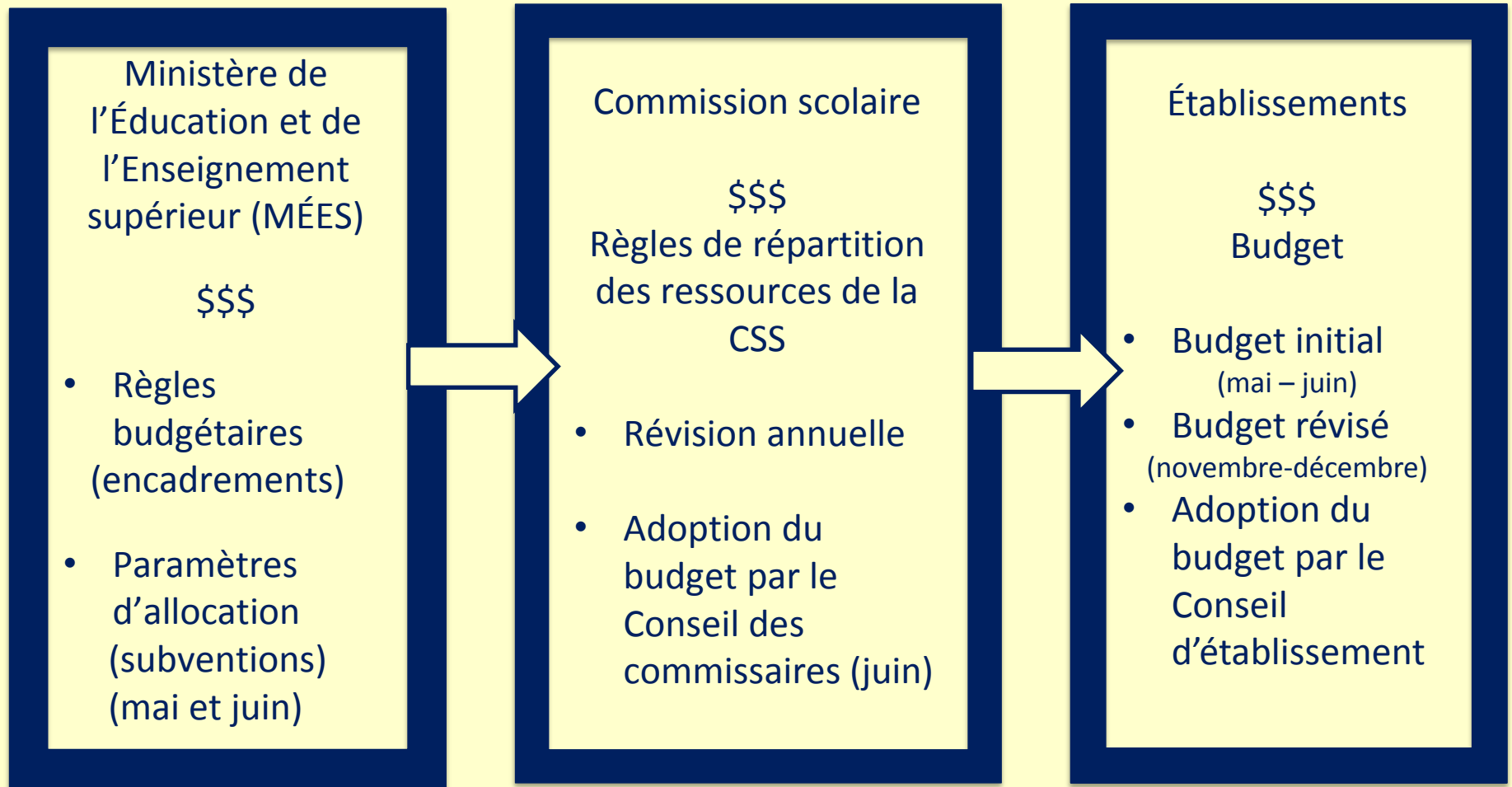
*Daniel Blais CPA, CA
Directeur du service des ressources
financières et matérielles*

25 octobre 2016
8 et 9 novembre 2016

Budgets de la CSS et des établissements

1. Principales sources de revenus
2. Règles de répartition des ressources
3. Principales sources de dépenses
4. Budget des établissements
 - a) Rôles et pouvoirs du CÉ
 - b) Recherche de la cohérence
 - c) Allocations décentralisées aux écoles
 - d) Allocations décentralisées aux centres
 - e) Document budgétaire à adopter - modèle

Budgets de la CSS et des établissements



Année financière: 1^{er} juillet au 30 juin

1. Principales sources de revenus

Enveloppe de fonctionnement

➤ Subventions du MÉES	70%
➤ Taxe scolaire	18%
➤ Revenus autonomes	6%

94%

Enveloppe d'investissement

6%

100%

1. Principales sources de revenus

1.1 Subventions du MÉES (74,9 M\$)

a) Formation générale des jeunes (60,5 M\$)

- Financement en fonction du nombre d'élèves au 30 septembre (81 %)
- Allocations à priori (19 %)

b) Centres de formation (5,6 M\$)

- Formation professionnelle: en fonction du nombre d'ETP (62 %)
- Éducation des adultes: enveloppe fermée (37 %)

c) Transport scolaire (3,7 M\$ - environ 50 % de la dépense)

d) Service de la dette - emprunts à long terme (6,3 M\$)

e) Sous la responsabilité du siège social (2,1 M\$)

- Gestion du centre administratif et des bâtiments scolaires

f) Compressions récurrentes de MÉES (-3,3 M\$)

1. Principales sources de revenus

1.2 Taxe scolaire (18,8 M\$)

✓ En 2016-2017, le taux de la taxe scolaire a été fixé à 0,189 \$/100 d'évaluation.

✓ Il est calculé en divisant:

$$\frac{\text{Produit maximal de la taxe (PMT) clientèle scolaire pondérée}}{\text{Évaluation totale des propriétés sur le territoire de la CSS.}} = \frac{18\,763\,215\$}{9\,931\,455\,812\$}$$

✓ Les revenus de la taxe scolaire servent à financer les dépenses suivantes:

- Gestion des écoles
- Gestion du centre administratif
- Fonctionnement des équipements, entretien des biens meubles et immeubles
- Coûts énergétiques
- Transport scolaire (environ 50 % de la dépense)

1. Principales sources de revenus

1.3 Revenus autonomes (7,0 M\$)

Comprennent:

- ✓ Services d'appoint et activités extrascolaires
 - Service de garde
 - Surveillance du midi
 - Autres frais chargés aux parents et les campagnes de financement
- ✓ Droits de scolarité et revenus de formation du Service aux entreprises
- ✓ Autres revenus
 - Locations, service additionnel pour le transport scolaire, etc.

1. Principales sources de revenus

1.4 Enveloppe d'investissement – subventions du MÉES : (6,9 M\$)

✓ Allocation de base :

- Mobilier et équipement (0,8 M\$)

✓ Allocations spécifiques :

- Réfection et maintien des bâtiments scolaires (5,7 M\$)
- Technologies de l'information et de communication (0,4 M\$)
- Embellissement des cours d'école (sur dépôt de projets)

Note: Annuellement, une consultation auprès des CÉ est effectuée pour connaître les besoins de réfection et d'amélioration des locaux mis à la disposition de l'école (janvier à mars).

1. Principales sources de revenus

	MILLIONS DE DOLLARS	%
■ FONCTIONNEMENT		
▫ Subventions MÉES	74,9	69,6
▫ Taxe scolaire	18,8	17,5
▫ Revenus autonomes	7,0	6,5
	100,7	93,6
■ INVESTISSEMENT – Subventions MÉES	6,9	6,4
	107,6\$	100%

Depuis 2010-2011, la C.S. des Sommets a été confrontée à des compressions budgétaires récurrentes de 6,5 M\$.

2. Règles de répartition des ressources

Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements

➤ Ce document est établi:

✓ En conformité avec:

- La loi sur l'instruction publique (275 LIP)
- Les contraintes imposées par le MÉES
- Les orientations budgétaires de la CSS

2. Règles de répartition des ressources

- ✓ Elles sont révisées annuellement et adoptées par le conseil des commissaires. Elles comprennent:
- ✓ Section 1: Contexte
- ✓ Section 2: Objectifs et principes (consultation annuelle des CÉ, du Comité de parents et CCG)
- ✓ Section 3: Critères de répartition entre les écoles primaires et secondaires (consultation annuelle du Comité de parents et CCG)
 - Ressources humaines (personnel enseignant, professionnel et de soutien)
 - Ressources financières (montants décentralisés aux écoles)
- ✓ Section 4: Critères de répartition des ressources entre les centres de formation (Éducation des adultes, formation professionnelle et Service aux entreprises)
- ✓ Section 5: Critères servant à déterminer le montant retenu par la commission scolaire pour ses besoins.

3. Principales sources de dépenses

	MILLIONS DE DOLLARS	%
■ FONCTIONNEMENT		
▫ Masse salariale	73,5	68,1
▫ Transport scolaire	7,0	6,5
▫ Service de la dette et amortissement	8,0	7,4
▫ Coûts énergétiques	2,3	2,1
▫ Entretien des bâtiments (50)	1,0	1,0
▫ Sous responsabilité siège social	1,4	1,3
▫ Établissements (écoles et centres)	7,8	7,2
	101,0	93,6
■ INVESTISSEMENT		
	6,9	6,4
	107,9\$	100%

Note: les dépenses de nature administrative ne représente que 3,7% des dépenses de la commission scolaire.

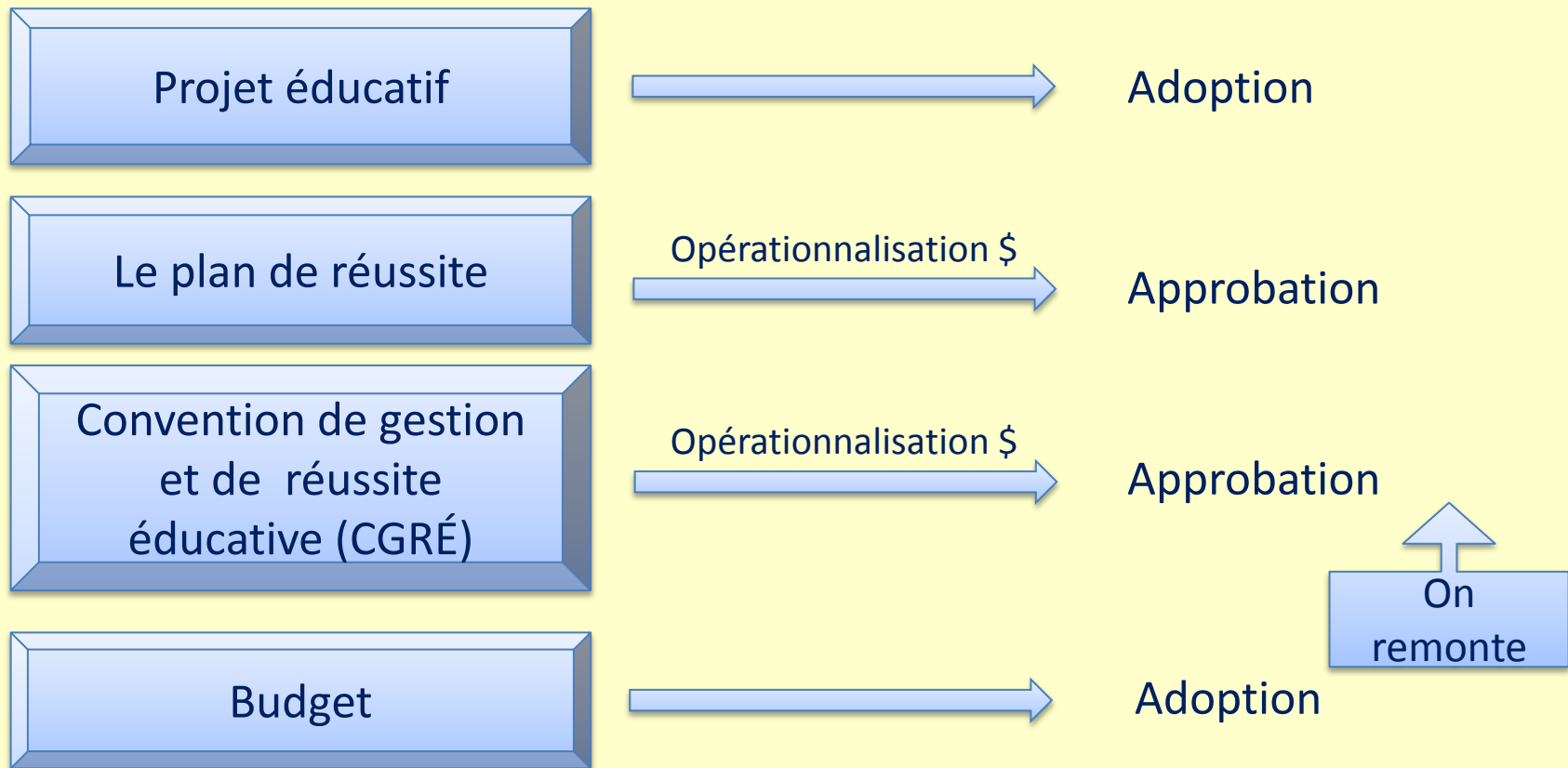
4. Budget des établissements

a) Rôles et pouvoirs du CÉ

- Direction de l'école prépare le budget
- Le conseil d'établissement adopte le budget
- Le budget adopté au CÉ est soumis à la directrice générale pour approbation

4. Budget des établissements

b) Rechercher la cohérence



Les membres du CÉ doivent prendre des décisions budgétaires pour s'assurer que le projet éducatif de l'établissement s'actualise.

La question à se poser: Est-ce que le budget prévoit des sommes nécessaires pour réaliser les moyens du plan de réussite et/ou de la CGRÉ qui permettent d'atteindre les objectifs?

4. Budget des établissements

c) Allocations décentralisées aux écoles Enveloppe de fonctionnement

Allocations générales :

Maternelle 4 ans - montant par élève (ETC)	7 062
Base	85 480
• 100 élèves et moins: (3 480 \$)	
• entre 101 et 300 élèves: (2 680 \$)	
• 301 élèves et plus: (1 880 \$)	
Par élève régulier	450 000
• primaire: 43 \$ secondaire : 85 \$	
Lourdeur des clientèles - EHDAA	25 481
• (13, 14, 21 à 44 et 50 à 99)	

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Mesures d'appui

Répartition selon les critères du MÉES et/ou ceux établis par la CSS.

Soutien aux élèves non francophones	45 100
Sensibilisation à l'entrepreneuriat	(à venir)
Agir autrement et rangs déciles 1 @ 7	632 253
Aide individualisée	198 860
École en forme et en santé	23 623
Jeunes actifs au secondaire	77 937
Volumes de bibliothèque	72 173
Plan d'action à la violence	50 429

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Mesures d'adaptation scolaire

Répartition selon les critères du MÉES et/ou ceux établis par la CSS.

Libération des enseignants - EHDAA 97 391

Soutien à l'intégration des élèves TC 194 785

Soutien EDA 49 999

Service de garde 765 664

Répartition selon les critères du MÉES et/ou ceux établis par la CSS, déduction faite d'une somme retenue pour financer le fonds commun et l'effort à l'équilibre budgétaire.

Conseil d'établissement 16 921

Montant de base: 319 \$

Montant par membre: Primaire: 17,42 \$ secondaire: 33,00 \$

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Autres mesures

Répartition selon les critères du MÉES et/ou ceux établis par la CSS.

Mise à pied d'été - écoles secondaires	3 972
Groupes à plus d'une année d'étude	29 975
Projet personnel d'orientation (PPO)	6 500
Formation préparation au travail (FPT)	26 457
Formation métier semi spécialisé (FMS)	19 810
Concomitance	114 018
Exploration formation professionnelle	172
Fournitures - Professionnels	10 413
Approche orientante	27 038

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Autres mesures (suite)

Répartition selon les critères du MÉES et/ou ceux établis par la CSS.

Développement pédagogique : 1 500 ^{\$} par école	46 500
Perfectionnement conventionné - Enseignants :	
Solde 2015-2016	100 700
Base : 600 ^{\$}	18 600
Par enseignant : 171,10 ^{\$}	91 968
Encadrement des stagiaires	(à venir)
Banque d'heures - Soutien administratif	(à venir)
Plan d'action sur les drogues	38 678
Vitalité des petites communautés	69 750

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Activités biens meubles et immeubles

Entretien ménager - fournitures : 1,64 ^{\$} / m ²	160 113
Compensation - Déneigement et pelouse	3 150

Effort à l'équilibre budgétaire (15-16: 785 025^{\$}) (288 546)

Déficits au 30 juin 2016 (à venir)

3 272 426 \$

4.C Allocations décentralisées aux écoles

Enveloppe d'investissement

Pour l'achat de mobilier, d'appareillage et d'outillage et pour des travaux d'aménagements mineurs.

- Montant de base (écoles primaires seulement) : 24 000
 - ✓ 100 élèves et moins : 500 \$
 - ✓ entre 101 et 300 élèves : 1 000 \$
 - ✓ 301 élèves et plus : 1 500 \$

- Montant par élève (primaire : 8 \$ et secondaire : 19 \$): 92 401

- Montant pour les écoles ayant un service de garde: 35 557

- Allocation du MÉES.
Pour un projet d'embellissement des cours d'école

4. Budget des établissements

d) Allocations décentralisées aux centres

Enveloppe de fonctionnement – Éducation aux adultes

Allocation générale :

- Montant de base

Allocations spécifiques :

- Conseil d'établissement
- Fournitures d'entretien ménager : 1,64 \$/m²
- Ponction système téléphonique
- Aide additionnelle besoins particuliers
- Renouveau pédagogique
- SARCA – fonctionnement
- Organisation des groupes
- Autres allocations du MÉES – Récit

Effort à l'équilibre budgétaire:

(75 000 \$)

Enveloppe d'investissement

- Allocation décentralisée (financement MÉES)

4. *Budget des établissements*

d) **Allocations décentralisées aux centres**

Enveloppe de fonctionnement – Formation professionnelle

Allocations générales :

- Montant pour les ressources humaines
- Montant pour les ressources matérielles
- Montant pour l'organisation

Allocations spécifiques :

- Conseil d'établissement
- Fournitures d'entretien ménager : 1,64 \$/m²
- Ponction système téléphonique
- Alternance travail-études (ATE)
- Reconnaissance des acquis et compétences
- Évaluation et reconnaissance des acquis scolaires
- Soutien aux petits groupes en FP
- Formation à distance (par unité)

Effort à l'équilibre budgétaire: (150 000\$)

Enveloppe d'investissement

- Allocation décentralisée (financement MÉES)

4. Budget des établissements

e) Document budgétaire à adopter - Modèle